

COMMUNE DE LANGEAC

Procès Verbal de la séance du vendredi 09 juin 2023

Secrétaire de la séance: Christian NICOUX

Été présents : Anne-Lise JAMON, Claudine POTIN, Christian NICOUX, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Michel JAMON, Philippe CHOPY, Yvonne BRUN, Marie-José CHANSON, Patricia BARLIER, Alain BOUQUET, David SAINT-GERMAIN, Héléne BOUDOSSIÈRE, Loïc SICARD, Jean-Pierre BOUET, Franck NOEL-BARON, Gisèle PABIOU, Marie-Thérèse ROUBAUD, Charles-Robert BENAÏZET, Chantal FARIGOULE, Jean-Pierre VIDAL, Claude MASSEBEUF

Été représentés : Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christine CROUZET, Mathieu FLANDIN, Sarah COHEN

Été absents ou excusés :

Rappel de l'ordre du jour :

Par décret n° 2023-257 du 6 Avril 2023, les Conseillers Municipaux sont convoqués le Vendredi 09 Juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection Sénatoriales du Dimanche 24 Septembre 2023.

Vendredi 09 Juin 2023

à 18 h 00

Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal

pour procéder à la désignation des délégués du Conseil et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Je vous prie de trouver ci-joint aux fins de notification copie de l'arrêté préfectoral DCL/BRE n° 2023-33 du 04 mai 2023.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

ADMINISTRATION - FINANCES - ECONOMIE LOCALE

- 2 - Travaux de réfection de la toiture basse du flanc de la Collégiale Saint Gal
- Demande de subvention
- 3 - Création d'un Espace Santé Sportif partagé intergénérationnel : Demande de subvention

Délibérations :

Election des délégués et suppléants pour les Elections Sénatoriales du 24 Septembre 2023 (2023 DE 053)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Madame Anne-Lise MATHIEU, Adjointe au Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

L'élection des délégués et suppléants à lieu simultanément sur une même liste complète ou incomplète.

I) Vérification du quorum

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 27
- Majorité des membres en exercice : 14

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II) Composition du bureau électoral

Madame Anne-Lise MATHIEU, Adjointe au Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit :

- les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés : Claude MASSEBEUF, Yvonne BRUN
- les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes : Caroline SAHUC, Loïc SICARD

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Christian NICOUX

III) Élection des délégués et des suppléants

Les listes paritaires déposées et enregistrées sont les suivantes :

- la liste A : « Un nouvel élan pour Langeac » est composée de :

- | | | | |
|----|---------------------|----|------------------|
| 4 | BEAUD Gérard | 17 | BOUQUET Alain |
| 5 | MATHIEU Anne-Lise | 18 | COHEN Sarah |
| 6 | GOUDARD Gérard | 19 | MASSEBEUF Claude |
| 7 | POTIN Claudine | 20 | BRUN Yvonne |
| 8 | NICOUX Christian | | |
| 9 | BOULARAND Annie | | |
| 10 | JAMON Michel | | |
| 11 | SAHUC Caroline | | |
| 12 | CHOPY Philippe | | |
| 13 | BARLIER Patricia | | |
| 14 | FLANDIN Mathieu | | |
| 15 | CROUZET Christine | | |
| 16 | SICARD Loïc | | |
| 17 | CHANSON Marie-José | | |
| 18 | SAINT-GERMAIN David | | |
| 19 | BOUDOSSIÈRE Hélène | | |

- la liste B : « Avec nous, Dessinez l'avenir de Langeac » est composée de :

- 1 NOEL-BARON Franck
- 2 PABIOU Gisèle
- 3 VIDAL Jean-Pierre

- la liste C : « Langeac, notre priorité » est composée de :

- 1 ROUBAUD Marie-Thérèse
- 2 BENALET Charles-Robert

Il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Ont obtenus :

- Liste A : Un nouvel élan pour Langeac : 20 voix
- Liste B : Avec nous, Dessinez l'avenir de Langeac : 4 voix
- Liste C : Langeac, notre priorité ! : 3 voix

Suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, Madame Anne-Lise MATHIEU, Adjointe au Maire présidente du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste A : « Un nouvel élan pour Langeac » : 12 sièges de délégués et sont élus :

BEAUD Gérard, délégué
MATHIEU Anne-Lise, déléguée
GOUDARD Gérard, délégué
POTIN Claudine, déléguée
NICOUX Christian, délégué
BOULARAND Annie, déléguée
JAMON Michel, délégué
SAHUC Caroline, déléguée
CHOPY Philippe, délégué
BARLIER Patricia, déléguée
FLANDIN Mathieu, délégué
CROUZET Christine, déléguée

- Liste B : « Avec nous, Dessinez l'avenir de Langeac » : 2 sièges de délégués et sont élus :

NOEL-BARON Franck, délégué
PABIOU Gisèle, déléguée

- Liste C : « Langeac, notre priorité ! » : 1 siège de délégués et sont élus :

ROUBAUD Marie-Thérèse, déléguée

IV) Élection des suppléants

Après avoir déterminé le quotient électoral pour l'élection des suppléants, et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, Madame Anne-Lise MATHIEU, Adjointe au Maire présidente du bureau électoral proclame les résultats définitifs :

- Liste A : « Un nouvel élan pour Langeac » 5 sièges de suppléants et sont élus :

SICARD Loïc, suppléant
CHANSON Marie-José, suppléante
SAINT-GERMAIN David, suppléant
BOUDOUSSIER Hélène, suppléante
BOUQUET Alain, suppléant

VOTES	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (2023 DE 054)

Après présentation du procès-verbal de la séance précédente par Anne-Lise MATHIEU, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

VOTES	Pour	23	Contre	0	Abstentions	4	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Travaux de réfection de la toiture basse du flanc de la Collégiale Saint Gal - Demande de subvention (2023 DE 055)

A la suite d'une visite de Madame Borel, Architecte des Bâtiments de France, il a été constaté qu'une partie de la toiture basse du flanc de la Collégiale Saint Gal est particulièrement dégradée au regard des nombreuses infiltrations d'eau.

Les travaux envisagés consistent à remplacer des abergements de cheminée, des couloirs de zinc, la reprise de solins et le remplacement de tuiles canal

Le montant estimatif f de ces travaux s'élève à 61 926.80 € HT.

Après avoir pris connaissance de la note explicative présentée par Christian NICOUX, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le projet de réfection de la toiture de la Collégiale Saint Gal ;
- SOLLICITER une subvention à hauteur de 40% auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Département de la Haute-Loire à hauteur de 25% ;
- APPROUVER le plan de financement suivant :

<u>Montant de l'opération</u>	61 926.80 € HT
Subvention DRAC	24 770.72 € HT
Subvention Conseil Départemental 43	15 481.70 € HT
Autofinancement commune	34 059.74 € TTC

- AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTES	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Création d'un Espace Santé partagé intergénérationnel - Demande de subvention
(2023 DE 056)

Madame Claudine POTIN, Adjointe présente au Conseil Municipal le projet de création d'un espace Santé Sportif partagé Intergénérationnel à proximité du Pumptrack. Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée par la commune avec la construction d'un terrain de basket, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre intergénérationnel avec le parcours sport santé dédié.

L'estimation du coût de ces équipements s'élève à 68 300 euros HT.

Après avoir pris connaissance de la note explicative présentée par Claudine POTIN, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal décide de :

- APPROUVER le projet création d'un espace Santé Sportif partagé Intergénérationnel ;
- SOLLICITER une subvention à hauteur de 60% auprès de l'Agence Nationale du Sport, et 20 % auprès du LEADER
- APPROUVER le plan de financement suivant :

<u>Montant de l'opération</u>	68 300.00 € HT
Subvention ANS 60 %	40 980.00 € HT
Subvention LEADER 20 %	13 660.00 € H.T
Autofinancement commune	13 660.00 € H.T
- AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTES	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Clôture de la séance : 19 H 00
Langeac, le 19 Juin 2023

Le secrétaire de séance,
Christian NICOUX



